

Construction maison sur terrain donné

Par sergio0410, le 24/10/2015 à 11:28

bonjour,

mon fils envisage de construire sur un terrain appartenant aux parents de sa compagne ce terrain qui serait donné par les parents de la compagne a leur fille bien sur que se passerait il si mon fils se sépare ou décède sachant qu il a cinq enfants d un premier mariage donc il est divorcé

la maison serait financée a part égal par lui et sa compagne qui as elle aussi 2 enfants sous forme de pret bancaire

merci pour votre réponse

Par youris, le 24/10/2015 à 14:15

bonjour,

opération à risques,

en effet la maison construite sur un terrain appartenant à la compagne de votre fils appartiendra au propriétaire du terrain donc à sa compagne exclusivement. de la même manière si votre fils est co-emprunteur avec clause de solidarité d'un emprunt pour construire la maison, cela signifie qu'il finance un bien qui ne lui appartiendra pas et qu'au pire si la compagne ne paie plus, votre fils devra payer la totalité d'un remboursement pour financer un bien restera la propriété de son ex.

je vous laisse imaginer ce qui peut se passer en cas de séparation par principe conflictuel. je conseille à votre fils de prendre l'avis d'un notaire. salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés